



**Demi national 420**  
**Yachting Club de la Pointe Rouge**  
**Marseille**  
**Grade 4**  
**28 - 29 mars 2026**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**Préambule**

**Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

**1 REGLES**

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 - le règlement sportif UNIQUA RS 2025-2026
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard le 27 mars à minuit.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :  
<https://www.ycpr.net/agenda.html>

### 3 COMMUNICATION

[DP] Pendant qu'il est en course, à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

**4.1** Conformément à la RCV 76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous les concurrents de nationalité ou arborant les nationalités Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

**4.2** L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe 420 uniuqua France.

**4.3** Documents exigibles à l'inscription :

**4.3.1 a** Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
  - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
  - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

**4.3.1 b** Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

- être en règle avec leur classe (Certificat de conformité et Adhésion Uniqua)

**4.3.1 c** Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

**4.3.2** Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

**4.4** Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur [le site web du YCPR](#) :

: [Demi National 420 - Yachting Club Pointe Rouge](#)  
[helloasso.com](#)

**4.5** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

### 5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants : 50 €

Le règlement se fera en ligne : [Demi National 420 - Yachting Club Pointe Rouge](#)

[helloasso.com](#)

### 6 PUBLICITE

[DP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 7 PROGRAMME

### 7.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
27/03/2026	9H00	11H30

### 7.2 Jours de course :

Dates	
28/03/2026	Courses 14h00
29/03/2026	Courses 10h00

7.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15H00.

## 8 LIEU

8.1 L'Annexe à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

8.2 L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

## 9 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit.

## 10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1

## 11 CLASSEMENT

3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

## 12 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

12.1 [DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *leur numéro d'immatriculation ainsi que l'identification du pilote*.

12.2 [DP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## 13 PLACE AU PORT

[DP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

## **14 PROTECTION DES DONNÉES**

### **14.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### **14.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **15 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **16 PRIX**

Les prix seront distribués comme suit :

- *Podium U19*
- *Podium U17*
- *1<sup>er</sup> équipage féminin U19*
- *1<sup>er</sup> équipage féminin U17.*

## **17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter :

Yachting Club de la Pointe Rouge  
Port de la Pointe Rouge  
13008 Marseille  
04 91 73 06 75  
[base@ycpr.net](mailto:base@ycpr.net)

18 ANNEXE  
Zone de course & accès site

